



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

Direction générale des Finances publiques
SERVICE DE LA FONCTION FINANCIÈRE
ET COMPTABLE DE L'ÉTAT
Dépenses de l'État, rémunérations
et recettes non fiscales
Bureau 2FCE-2A
120 rue de Bercy – Télédocus 743
75572 PARIS Cedex 12

Paris, le - 9 FEV. 2024

Le Directeur général des Finances publiques

à

Mesdames et Messieurs
les Directeurs des affaires financières

Affaire suivie par Alexandre POUPIER
alexandre.poupier@dgifp.finances.gouv.fr

Téléphone : 01 53 18 35 69

Référence : 2023/12/3569

Objet : Modalités et calendrier des évolutions applicatives relatives à la paye des agents de l'État affectés à l'étranger

La Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) a engagé des travaux visant à intégrer la liquidation de la paye des agents de l'État affectés à l'étranger et de ceux des établissements publics bénéficiant d'une convention de paye à façon, aujourd'hui assurée par l'application ETR, dans la nouvelle application de paie sans ordonnancement préalable PAYSAGE.

D'un point de vue technique et opérationnel, le projet est mené parallèlement à la mise en place, particulièrement sensible, de la protection sociale complémentaire, laquelle sera intégrée dans l'application PAYSAGE le 1^{er} janvier 2025.

Afin de sécuriser le déploiement et la gestion de la protection sociale complémentaire, la mise en production de la paye des agents affectés à l'étranger dans PAYSAGE est dorénavant programmée au 1^{er} janvier 2026.

Comme précédemment annoncé, le processus d'intégration des données se traduira par l'abandon du fichier EMIR au profit d'un complément de l'actuel fichier GEST de PAYSAGE. Les gestionnaires qui disposent d'un SIRH devront s'assurer que les démarches entreprises pour produire un fichier GEST répondant au besoin spécifique des agents affectés à l'étranger soient finalisées pour la fin d'année 2025. Pour les gestionnaires qui ne disposent pas de SIRH, des solutions devront être recherchées au cas par cas en lien avec le ministère de tutelle.

Mes services sont à votre disposition pour tout complément d'information que vous estimeriez, le cas échéant, utile.

Le Directeur Général des Finances Publiques p.i



Antoine MAGNANT